1-DÉVELOPPER ET OPTIMISER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT avec

une attention particulière aux territoires prioritaires et à la complémentarité des différents modes d'accueil

1.3 - Réduire les inégalités territoriales

PE 1.3.2- RÉDUIRE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES EN ZONE DE FAIBLE DENSITÉ DÉMOGRAPHIQUE

DIAGNOSTIC

Certains territoires conjuguent :

- une faible densité limitant la pertinence de services petite-enfance fixes ;
- · des difficultés de transport ;
- un non-transfert de compétences aux EPCI limitant les ressources municipales mobilisables : l'accès aux services petite-enfance est complexe pour les familles.

Le recours et le développement de services petite-enfance itinérants et multi-fonctions, soutenus par des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pourraient constituer une amélioration.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- Dans les secteurs de faible densité, il n'est pas possible de mettre en œuvre des services petite-enfance de proximité dans chaque village. Des alternatives sont envisageables, sous formes itinérantes. La viabilité économique de ces services repose obligatoirement sur des financements pluri-communaux, mais un partenariat entre petites communes est particulièrement difficile à conclure, et surtout à stabiliser dans le temps.
- La condition de réussite d'un service petite-enfance itinérant peut passer par le transfert de compétences à un EPCI.

PUBLICS ET TERRITOIRES

➡ Parents et assistants maternels, principalement des territoires du Nord Ouest du Conseil départemental

PILOTAGE / COORDINATION

- → Conseil Départemental
- → MSA Ain-Rhône dans le cadre de la Charte territoriale
- → Caf du Rhône

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

→ Collectivités locales (EPCI et communes)

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- → Financements : Caf du Rhône et EPCI
- → Ressources humaines : Caf du Rhône

ACTION 1 —

- → Soutenir les cofinancements intercommunaux pour le développement de services petite-enfance itinérants et de mutualisation des accueils périscolaires et extrascolaires, avec le soutien de la MSA Ain-Rhône.
- → Étudier la faisabilité d'une offre de transport inter-villages adaptée aux jeunes enfants.

ACTION 2 —

Actions à destination des Relais Petite-Enfance (RPE) :

- → Développer ces services là ou ils manquent, et maintenir les sur-financements sur les coûts liés aux déplacements.
- ⇒ Renforcer leurs missions d'observatoire au profit des élus, d'orientation des familles, de développement des partenariats et de promotion des territoires, avec le soutien de la MSA Ain-Rhône.

ÉCHÉANCES

→ À partir de 2022.

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- → Développements de services petite-enfance adaptés aux territoires
- Nombre de services mutualisés dans les zones de faible densité